



ECHEC LIQUIDATION DES BIENS

Par **GJACK**, le **29/11/2015** à **08:13**

Suite à l'échec de la procédure amiable de liquidation des biens après divorce - mon avocat m'informe qu'il faut trancher en passant de nouveau devant le juge - et que je dois lui fournir uniquement les documents que j'ai donné au notaire - alors que dans le mémoire de l'avocat de mon ex - je découvre tout un tas de mensonges que je peux prouver et dénoncer
Question: est ce que je peux demander à assister personnellement à l'audience afin d'en dénoncer moi même ces mensonges? et merci de pouvoir m'informer comment procéder

Par **pierre8475**, le **29/11/2015** à **13:05**

Bonjour,

J'ai été dans le même cas de figure, j'ai demandé à assister à l'audience et j'ai demandé que mon ex soit présente aussi. Je n'ai ni été reçu ni même mon avocat. Soit disant un dossier technique. Les juges ont tout fait pour lui donner raison et ont repris tous ses mensonges même quand j'ai fourni des pièces qui disaient le contraire. Et j'ai du payer un avocat 3000€ pour ça. Absolument lamentable, et ce que je dis est absolument vrai. Cette justice est une véritable honte pour la France.

Les juges sont de véritables lâches qui n'ont pas le courage de débiller leurs inepties devant les concernés. Et je ne parle pas des avocats qui se gavent sur ce genre d'affaire